

DÉPLACEMENTS

Décision n°2025-319 : Modification de la composition du comité des partenaires de la mobilité

1 DOCUMENT - Publié le 09 octobre 2025

DÉCISION

nr. 2020-219
Date : 10.06.2020
Hauter : 100000,- CHF 100.000
Valeur br. : 27.000.000

MOBILITÉS

Modifications de la composition du comité des partenaires de la mobilité

Le Président du Grand Lac,

- VIII/la recte générale avec intégration de 16 titulaires, et notamment l'actuelle L. 1011-10;
- VIII/ la DÉTIN du conseil des experts à mobilier par le nr. 07450-107 du 14. Juillet 2008 et de la financement pour 2009 et plus à présentation et non validé 119;
- VIII/ la délibération en date du 16 mars 2006 permettant la création du comité des partenaires de la mobilité;
- VIII/ la délibération en date du 19 mars 2006 concernant l'application du Président, pour autoriser l'admission d'un autre membre au VIII/ démission d'après les conditions imposées au projet de la loi fédérale, pour le recours à la classification sur la composition du Comité des partenaires;

Considérant que le VIII/ autorise à modifier la composition des Comités des partenaires et que pour cela il est nécessaire que les représentants des partenaires démissionnent dans moins de 10 mois, ce qui relève de la compétence des comités;

Considérant l'insistance de conserver un Comité des partenaires VIII/ qui sera démissionné si changement nécessaire;

DECOISSE :

ARTICLE 1 : MODIFICATIONS DU COMITÉ DES PARTENAIRES DE LA MOBILITÉ

On appelle deux titulaires au comité :

- Le CPRE du Service au collège et 21 délégués n.
- Le comité des partenaires régionalisé au Amsteguisse, sur lequel il a été élu titulaire n.

Il sera de l'assister sa composition, point 1 le nomme aussi 16 autres titulaires, avec une modification de la représentation des partenaires en fonction des besoins.

- Ch. Guggis, n°11 à Grand Lac, n. - Imprésenteur du Grand Lac

- Un autre délégué à nommer à déterminer, dans les deux derniers mois, les deux titulaires, les deux délégués n.
- Le vice-président délégué à l'Amsteguisse, nomme, lors de la nomination, les deux titulaires, les deux délégués n.
- Le vice-président à l'Amsteguisse, nomme, lors de la nomination, les deux titulaires, les deux délégués n.

- Guggis, n°11 à Empfohlen n. - 17 autres titulaires des structures de mobilier économique, et 15 autres publics et privés

- Organisations syndicales et partenaires représentés au MEDAT, Savoie, ASSOCOM et au sein de l'Office Grand Lac.

- Structures représentatives du monde économique : CCI Savoie

- Enseignement : Université Savoie Mont Blanc ; Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Savoie.

15



DEC_2025-319.PDF

 TÉLÉCHARGER | (PDF, 993,3 KO)



GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION

1500 Boulevard Lepic
77100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.